15691/26

ASSEMBLÉE NATIONALE **SÉNAT**

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 novembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 novembre 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE du 18 mars 2026 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque de Grèce (BCE/2026/29)

E21142

Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 novembre 2026
(OR. en)

15691/26

UEM 501
ECB

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Christine LAGARDE, présidente de la Banque centrale européenne
Date de réception:	10 novembre 2026
Destinataire:	Monsieur Thomas WESTPHAL, directeur général, Conseil de l'Union européenne
Objet:	RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE du 18 mars 2026 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque de Grèce (BCE/2026/29)

Les délégations trouveront ci-joint la recommandation de la Banque centrale européenne ECB/2026/29.

RECOMMANDATION DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

du 5 novembre 2026

au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque de Grèce

(BCE/2026/29)

LE CONSEIL DES GOUVERNEURS DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, et notamment leur article 27.1,

considérant ce qui suit:

1) Les comptes de la Banque centrale européenne (BCE) et des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro sont vérifiés par des commissaires aux comptes extérieurs indépendants désignés sur recommandation du conseil des gouverneurs de la BCE et agréés par le Conseil de l'Union européenne.

2) En 2022, la Banque de Grèce a sélectionné Ernst &Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A. en tant que commissaire aux comptes extérieur pour les exercices 2022 à 2026, avec la possibilité de proroger le mandat pour les exercices 2027 et 2028[1].

3) Le mandat du commissaire aux comptes extérieur actuel de la Banque de Grèce, Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A., expirera après la vérification des comptes de l'exercice 2026. Il est donc nécessaire de désigner un commissaire aux comptes extérieur à compter de l'exercice 2027.

4) La Banque de Grèce a l'intention de proroger le mandat d'Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A. pour les exercices 2027 et 2028. Cette prorogation est possible conformément aux dispositions contractuelles entre la Banque de Grèce et Ernst & Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A.,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE RECOMMANDATION:

[1] Recommandation BCE/2022/3 de la Banque centrale européenne du 17 février 2022 au Conseil de l'Union européenne concernant la désignation du commissaire aux comptes extérieur de la Banque de Grèce (JO C 102 du 2.3.2022, p. 1).

Il est recommandé de désigner Ernst &Young (Hellas) Certified Auditors Accountants S.A. en tant que commissaire aux comptes extérieur de la Banque de Grèce pour les exercices 2027 à 2028.

Fait à Francfort-sur-le-Main, le 5 novembre 2026.

LA PRESIDENTE DE LA BCE

Christine LAGARDE